



ISSN 1776-2669

ISSN en ligne 2260-6483

# Acquérir le vocabulaire juridique français par la construction d'un glossaire collaboratif sur Moodle : un défi innovant pour des étudiants chinois à l'université française

**Jocelyne Sourisseau**

Université de Toulouse, France

Laboratoire LAIRDIL

Jocelyne.sourisseau@ut-capitole.fr

**Françoise Raby**

Université de Toulouse, France

Laboratoire LAIRDIL

fraby@lairdil.fr

## Résumé

Les traditions d'apprentissage de l'étudiant chinois, fondées sur la mémorisation, sont difficiles à appliquer dans le cadre de l'étude du vocabulaire juridique français. Cet article présente la mise en place d'un nouvel outil : la construction collaborative d'un glossaire en ligne, à partir des fiches de droit, pour favoriser l'entraide, le partage du travail et une plus grande implication des apprenants dans la construction de leurs savoirs. Une enquête réalisée auprès des étudiants chinois à la fin du semestre nous informera sur les points forts et les points à améliorer de ce dispositif innovant.

**Mots-clés :** innovation, TICE, glossaire collaboratif, lexique juridique

通过合作在 Moodle 系统上建立法律用语汇编来学习法律词汇：中国学生在法国学校遇到的创新挑战

**摘要：**中国学生建立在熟记基础上的学习传统在法语法律词汇的学习过程中很难应用。本文提出了一种新工具的运用：通过法律资料页，合作建立一个线上专业用语汇编，以促进相互间的协助和学习任务的分配，让学习者更好地投入到知识的建构活动中。我们通过学期末对中国学生做的一项调查可以了解到这一革新工具的优势之处以及需要改进的地方。

**关键词：**创新；信息和交流技术；专业用语汇编；法律词汇

**Acquire the French legal vocabulary by building a collaborative glossary on Moodle : a challenge innovative for Chinese students at the French University**

## Abstract

The traditions of Chinese students learning, founded on memorization, are difficult to apply in the context of the study of French legal vocabulary. This paper presents the implementation of a new tool : the collaborative construction of an online

glossary from law cards, to promote mutual assistance, the sharing of work and a greater involvement of learners in the construction of their own knowledge. A survey of Chinese students at the end of the semester, will inform us of the strengths and areas for improvement of this new innovative model.

**Keywords :** innovation, TICE, collaborative glossary, legal lexicon

## Introduction

Dans le système éducatif chinois, les traditions culturelles d'apprentissage sont basées sur la mémorisation, ce qui est facilité par l'aspect visuel des idéogrammes qui transmettent les concepts. En arrivant à l'université française, l'étudiant chinois est face à des supports de cours où il ne peut s'appuyer sur l'aspect graphique pour accéder au sens. Il se trouve confronté à des difficultés d'ordre cognitif et didactique qui concernent la maîtrise graphique et phonologique des signifiants, leurs caractéristiques grammaticales et surtout leur contenu conceptuel. L'étude du droit français pose problème non seulement dans sa différence culturelle, mais aussi dans l'usage d'un langage juridique qui s'appuie sur un lexique spécifique riche et très précis.

Depuis quelques années, le ministère français de l'enseignement supérieur et de la recherche encourage vivement la mise en place des cours en ligne et le recours accentué aux TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) pour améliorer l'enseignement (Guichon, 2015). Aussi, face aux difficultés de compréhension et d'acquisition du vocabulaire juridique, nous avons proposé aux étudiants chinois, à l'université Toulouse Capitole, un dispositif innovant : la construction collaborative d'un glossaire numérique sur Moodle à partir de leurs fiches de droit mises en ligne.

Nous présentons ici la recherche qui a accompagné ce projet. Elle est le fruit d'un travail collaboratif et interdisciplinaire qui a associé, à l'Université du Capitole, Toulouse 1 une enseignante de droit, un enseignant-chercheur de FLE, un ingénieur pédagogique spécialisé en didactique des langues, un chercheur en didactique de la langue de spécialité spécialiste des TICE et de la motivation en langue étrangère. Le cadre conceptuel de la recherche répond à son double objet : la question de l'acquisition du français de spécialité par des étudiants chinois et la question de l'impact d'un dispositif innovant d'apprentissage centré sur un outil collaboratif numérique. Une enquête réalisée auprès des étudiants chinois permettra de connaître leur point de vue sur l'usage et l'efficacité de ce nouvel outil d'apprentissage.

## 1. Traditions culturelles d'apprentissage dans le système chinois

Dans la tradition d'apprentissage chinois, le travail fondé sur les supports écrits est essentiel. Selon Laurence Vignes (2013 : 130), qui rapporte le témoignage d'un étudiant chinois (SC) « *La façon pédagogique en France et en Chine n'est pas la même. On ne peut pas utiliser [la façon de travailler « chinoise »]. En Chine, quand on apprend les cours, il y a toujours des livres, et le prof explique ce qu'il y a dedans. Après on apprend par cœur. »*. Traditionnellement, en Chine, un élève brillant doit savoir apprendre par cœur et imiter les modèles de composition, ce que confirme Béatrice Bouvier « *Dès l'école primaire, les procédés fondamentaux d'apprentissage du mandarin s'appuient essentiellement sur l'imitation d'un modèle.* » (2003 : 43).

La mémorisation visuelle très développée dans le système chinois est facilitée par l'aspect symbolique, porteur de sens de l'idéogramme chinois alors que la succession des lettres de l'alphabet n'est source d'aucun concept. Avec la lecture, le lecteur chinois accède au sens sans passer par le son. Ainsi, les Chinois sont plus sensibles à l'aspect visuel de l'écriture qu'à sa prononciation. Cette mémorisation, habituelle et efficace dans le système d'apprentissage chinois est difficile à transférer dans le cadre de notions à apprendre dans une langue étrangère basée sur un système alphabétique et une construction de phrases très différente.

« *La phrase chinoise est une suite d'éléments juxtaposés qui laissent au lecteur le soin d'établir des relations signifiantes entre eux ; dans la succession des mots sans liens apparents qui composent la phrase chinoise, les nuances, les précisions se font par oppositions/contrastes ; Les mots côte à côte se mettent en valeur, se contredisent, s'opposent, se répondent. [...] En français, les espaces entre les éléments signifiants ne sont pas laissés à la discrétion du lecteur. Au contraire, ils sont (doivent être) "comblés", "occupés", "remplis" par des éléments morpho-syntaxiques, qui ont pour mission d'explicitier, de clarifier, de rendre univoque, les relations qu'entretiennent les tranches significatives entre elles.* » (Bouvier, 2003/4 : 69-70).

L'étudiant chinois est donc contraint de passer d'un mode d'expression en mandarin qui procède par évocation à un mode plus orienté en français vers l'explication et la démonstration et ceci est particulièrement observable dans la construction du langage juridique qui utilise des tournures et des expressions très spécifiques et complexes. Selon Eliane Damette :

« *Le langage juridique est un usage particulier de la langue commune, un langage de spécialité, un langage technique à cause de la technicité même du droit (du référent). C'est la matière qui est technique avant que ce ne soit le langage,*

*puis la façon spécifique dont le langage énonce (lexique et discours). Il nomme des réalités et des faits juridiques. » (2007 : 53)*

C'est pourquoi que l'acquisition du vocabulaire juridique et plus généralement de la compétence lexicale en droit exige des apprenants chinois un investissement important qui implique de mettre en place des savoir-faire efficaces et des outils pour les soutenir dans leur apprentissage.

Dans toute situation d'enseignement-apprentissage, l'enseignant est soumis non seulement à des contraintes de type psycho-sociolinguistiques, liées à la personnalité et à la culture de l'apprenant, mais aussi aux contraintes institutionnelles.

## **2. Le contexte institutionnel**

L'Université Toulouse Capitole accueille 21 100 étudiants dont 19,5 % d'étudiants internationaux. Les étudiants chinois représentent 12 % de cette population répartie entre les diverses facultés, de la licence au master et en doctorat. Notre action se situe à la Faculté d'Administration et Communication.

### **2.1. Le public concerné**

Depuis 8 ans, dans le cadre de son ouverture à l'international, la faculté propose un Diplôme Universitaire (DU) : classe préparatoire aux études juridiques et économiques. Il inclut des cours de langue française et des cours de français de spécialité (juridique et économique), puis des enseignements introductifs au droit, à l'économie, à l'histoire et aux mathématiques, pour préparer les étudiants chinois aux disciplines dispensées à l'Université Toulouse Capitole.

Notre projet de glossaire collaboratif s'adresse à dix-neuf étudiants chinois inscrits dans ce DU. Ils viennent de terminer le lycée en Chine (avec l'option français) ou ont suivi un an d'études de français post-gaokao. Leur niveau de français se situe entre A2 et B1, selon la classification du CECR, ce qui nécessite encore un réel accompagnement en langues pour aider les étudiants à s'appropriier les contenus des différents cours de spécialité. Le groupe est homogène par la nationalité et l'âge, mais hétérogène par le niveau de langue.

### **2.2. Identification des besoins linguistiques et culturels dans le cadre de l'enseignement du droit français à un public d'étudiants chinois**

Le français juridique utilise des tournures complexes et s'appuie sur un vocabulaire spécifique qui s'inscrit dans un contexte historique et culturel que les étudiants découvrent. Le Code civil de 1804, qui s'applique encore aujourd'hui,

plonge ses racines dans un passé qui commence avec les Romains tandis que le droit chinois, selon Geneviève Chrétien-Vernicos (2001-2002) est plutôt un système juridique intégré dans une conception philosophique particulière, le confucianisme qui s'extériorise dans les rites et les lois.

Les étudiants chinois sont confrontés à la lecture des fiches de droit qui contiennent beaucoup de concepts et de vocabulaire inconnus. Cela nécessite donc une stratégie de soutien ou d'accompagnement à leur égard pour qu'ils ne se découragent pas et avancent dans la construction de leurs savoirs. Lors des premiers cours, les étudiants n'arrivent pas à projeter une représentation sur tous les mots ou les concepts qu'ils entendent ou lisent. Certains ne font pas sens, ni par leur phonétique ni par la notion qu'ils représentent, car les concepts ou idées exprimées en français ne correspondent ni à leurs références culturelles ni à leurs modes de pensée. Selon Huang Xincheng (2000 : 215),

*... les Chinois et les Français n'ont pas le même modèle de pensée du point de vue de la formation des caractères ou des mots, le chinois qui est une écriture pictographique ne s'analyse pas en idées mais en images. Et le français qui est une écriture phonétique s'analyse en idées, mais non en images. Ces caractéristiques déterminent les nuances du modèle de pensée entre les Chinois et les Français. Le modèle de la pensée chinoise est un modèle de pensée d'ensemble dont les éléments sont des images concrètes presque impossibles à décomposer. L'essentielle démarche de la pensée chinoise est une intuition analogique, tandis que celle de la pensée française suit un modèle de pensée analytique.*

Généralement, un apprenant à partir de son savoir préalable, de ses connaissances antérieures acquises dans le cadre scolaire et familial, ajuste, aménage et adapte les anciens concepts et les notions proches, puis construit progressivement le nouveau concept en langue étrangère, comme le démontre la recherche de Geiger-Jaillet, Schlemminger et Le Pape Racine (2011 : 145) :

*G. Szagun (2010) part du principe constructiviste que la mise en place de nouveaux concepts est un processus de consolidations et d'élargissements notionnels. Apprendre un nouveau concept ne se résume pas à la mémorisation de la chaîne phonétique (le signifiant), mais signifie également le relier à d'autres notions, à le classer, à l'insérer dans un réseau sémantique, à en connaître le champ lexical.*

Mais pour cela il faut que l'apprenant dispose d'un concept au moins voisin dans sa culture d'origine. Or, cela n'est pas toujours le cas pour les étudiants chinois qui ne peuvent pas « donner du sens » à des mots comme suffrage universel, la droite, la gauche, etc. Aussi, la stratégie développée par les étudiants chinois était, au début

de l'apprentissage, comme souvent dans leurs traditions éducatives, d'apprendre par cœur les fiches de droit sans les comprendre au détriment de la construction du sens et du référent.

Pour faire évoluer le processus d'apprentissage des étudiants de la mémorisation vers une meilleure compréhension, en collaboration avec le professeur de droit, nous avons mis en place un cours de français sur objectif spécifique, pour aider les apprenants à mieux interpréter et assimiler les concepts et mots nouveaux des fiches de droit (Sourisseau, 2013 : 198-220).

La construction d'un glossaire numérique nous est apparue comme un outil supplémentaire pouvant faciliter l'acquisition du vocabulaire juridique. Il s'agissait de réaliser un travail terminologique collaboratif sur la plate-forme Moodle de l'université.

### **3. Mise en place du dispositif et évaluation de la construction du glossaire numérique**

L'objectif de la construction du « glossaire collaboratif numérique » était de proposer un outil innovant facilitant la construction de leurs savoirs en droit en partageant la recherche de vocabulaire entre tous. Pour cela, les étudiants ont bénéficié d'un triple étayage collaboratif entre le professeur de droit qui préparait chaque semaine les cours à mettre en ligne, la conseillère pédagogique des TICE qui a créé le dispositif sur Moodle (la plate-forme en ligne de notre université) et l'enseignante de français sur objectifs spécifiques, qui faisait le lien entre les enseignants et les étudiants. Tout au long de la mise en œuvre du dispositif, nous avons suivi et évalué les productions des étudiants, et procédé finalement à une enquête sur la perception des étudiants au sujet de ce dispositif. L'objectif était de connaître l'impact de ce nouvel outil collaboratif et leur point de vue sur l'usage et l'efficacité de cette démarche innovante dans la construction de leurs savoirs en français juridique.

#### **3.1. Le dispositif du glossaire collaboratif numérique**

Pour la construction du glossaire, les étudiants devaient consulter la fiche de droit mise en ligne sur la plate-forme, sélectionner un mot nouveau dans le texte et compléter un tableau approfondi concernant la définition (genre, définition, traduction, exemple et synonymes). Voici un exemple du travail demandé :

Terme à définir, chapitre et citation	<b>Permanente</b> , (chapitre F1, 1.1.) (la règle de droit est) permanente : la règle de droit s'applique en permanence, à partir de son entrée, en vigueur jusqu'à son abrogation.
Nature et genre	adjectif féminin
Définition en français	Qui dure, qui demeure sans changer
Traduction chinoise	持久的
Phrase d'exemple en français	La surveillance de la police est permanente devant les ministères
Mots de la même famille et synonymes	Famille : La permanence Synonymes : constant, stable

En prenant du temps pour réfléchir sur différents aspects du mot et en imaginant des phrases d'exemple, nous faisons l'hypothèse que l'apprenant améliorera sa compréhension et l'assimilation du nouveau terme juridique. Ce travail est fondamental, car le sens d'un mot en droit peut être différent de son sens général en français comme l'illustre Fu Rong qui propose des tableaux reliant le langage juridique aux références plus familières de la vie quotidienne.

Extrait du Tableau 38 : référence au corps humain pour exprimer des idées très variées (2001 : p.367),

Images évocatrices	Idées référentielles
<b>Corps</b> de fonctionnaires	Un tout, un ensemble organisé et cohérent
<b>Membre</b> d'un conseil	Les éléments d'un même ensemble
<b>En Tête</b> de la décision	Au début, et donc en haut dans la présentation formelle de l'acte
<b>Corps</b> du texte	Partie principale
<b>Pied</b> de la requête	Bas de l'acte

Dans le glossaire numérique, le mot, dont la définition est complétée, apparaît en couleur dans le texte, ce qui évite que deux personnes recherchent le même terme. De prime abord, les étudiants ont été séduits par ce dispositif, qui semblait présenter un réel gain de temps pour tous et qui apportait de la nouveauté dans leur mode d'apprentissage. Chaque semaine, pendant le premier semestre, l'étudiant s'engageait à rentrer deux définitions nouvelles sur la plate-forme en ligne. Ils devaient travailler en autonomie. Le professeur de droit et moi-même, enseignante

de français sur objectifs, nous nous engageons à contrôler régulièrement la qualité et la justesse de leurs productions en ligne. Après trois semaines de travail en autonomie des étudiants, nos premières vérifications s'avèrent fort utiles, car nous avons relevé un certain nombre d'erreurs soit techniques (mauvais collage des informations dans les tableaux), soit purement grammaticales, soit des erreurs d'interprétation du sens malgré les différents traducteurs mis à leur disposition en ligne. (celui de TV5 et celui du site du ministère de la Justice). Nous avons alors consacré une séance de cours, avec la conseillère pédagogique des TICE, pour travailler avec les étudiants sur la construction du glossaire numérique. Cette collaboration directe en classe, où les étudiants ont travaillé en binômes, a permis de remédier aux difficultés d'utilisation du dispositif pour les étudiants de niveau de langue plus faible et nous avons pu observer que les étudiants préféraient s'appuyer sur leur dictionnaire électronique chinois plus complet plutôt que sur les dictionnaires proposés en ligne pour rechercher les définitions.

### **3.2 Résultats de l'enquête conduite auprès des étudiants sur la construction du glossaire numérique**

A la fin du semestre, nous avons procédé à une enquête en ligne, menée sous forme de questions ouvertes et fermées, pour connaître l'appréciation des étudiants sur la construction du glossaire collaboratif numérique et les conséquences sur leur acquisition et leur compréhension du vocabulaire juridique. Voici une sélection des résultats nous apparaissant les plus pertinents.

Tout d'abord, à la question 3, « Avez-vous rencontré des difficultés pour faire ce travail de glossaire ? », les étudiants ont répondu oui à 89 % et la première nommée n'était pas d'ordre linguistique ou technique, mais plutôt personnelle. 88% des étudiants ont exprimé des difficultés à avoir confiance dans la recherche de leurs camarades. Ceci peut peut-être s'expliquer par des niveaux linguistiques hétérogènes.

La recherche de phrase d'exemple arrive en deuxième difficulté, particulièrement pour les étudiants ayant un plus faible niveau de français, la contrainte linguistique s'ajoute à la difficulté technique et représente une charge cognitive supplémentaire.

Remplir un tableau de données sous Moodle implique des manipulations techniques qui ont été considérées comme une perte de temps par 29 % des étudiants. Dans l'enquête, les verbes associés au temps sont négatifs comme: « gâcher », « perdre », « dépenser ». La didactique des langues n'accorde pas toujours l'importance qu'elle mérite à la variable temps. Cependant des étudiants ont aussi souligné que le travail collaboratif avait réduit leur temps de recherche personnelle.

Cette recherche a bousculé les habitudes d'apprentissage des apprenants centrées habituellement sur l'annotation personnelle du support écrit, donné par le professeur, que l'étudiant aime s'approprier. Dans ce cadre, pour étudier le nouveau lexique, les étudiants chinois devaient afficher publiquement sur la plate-forme collaborative leur propre interprétation et compréhension du terme juridique, ce qui était une situation délicate pour certains étudiants qui avaient peur de perdre la face en écrivant des erreurs. Puis, ils devaient étudier des définitions préparées par des camarades à qui ils devaient accorder leur confiance. Cela n'était ni simple ni évident, à la lecture des résultats de l'enquête.

Cependant, malgré les difficultés évoquées, cette recherche collaborative a porté ses fruits, car à la question : « Pensez-vous que ce travail vous a aidé à mieux comprendre le cours de droit ? » 71% ont répondu qu'ils avaient mieux compris les termes juridiques en prenant du temps pour les analyser, les manipuler et en recherchant une phrase de réutilisation. Ce travail les a contraints d'une part à rechercher le sens avant d'apprendre par cœur, et d'autre part à prouver leur compréhension du terme en imaginant une phrase de réutilisation. L'enseignante de droit a pu vérifier dans les évaluations faites dans son cours que cette nouvelle activité avait été positive sur l'appropriation et la compréhension du vocabulaire juridique.

Enfin, leur recherche a été valorisée par l'impression du glossaire sur papier. Ce document relié, fruit de leur recherche collaborative avec 202 définitions a séduit 81% des étudiants, car il est directement utilisable et correspond mieux à leurs habitudes de travail. Il fait le lien entre l'innovation pédagogique et leur habitude culturelle de travailler sur le support écrit. Voici des appréciations apportées dans l'enquête par les étudiants :

- Plus pratique et plus facile de consulter les mots nouveaux sur le glossaire imprimé que sur internet (cité le plus souvent)
- Nouveau mode d'étude
- Facile à réviser pour le cours, c'est clair
- Pas besoin d'ordinateur ou de connexion internet pour lire
- Plus facile à mémoriser, nous pouvons bien comprendre le sens
- Plus facile de travailler sur papier
- Plus rapide et efficace à consulter, je trouve les mots plus vite que sur mon dictionnaire
- On consacre 15 mn et on reçoit un travail énorme des autres
- On peut écrire des notes dessus
- C'est mieux pour étudier et améliorer mon niveau de français

La dernière question demandait aux étudiants s'ils souhaitaient poursuivre la construction du glossaire en autonomie au second semestre, 60 % ont répondu : « oui », nous allons voir ce qui s'est réellement passé.

### 3.3 Bilan et perspectives de développement

Les résultats de l'enquête ont montré que les outils mis en ligne comme les dictionnaires n'étaient pas les plus appropriés, ainsi, il sera important, à l'avenir, avant la mise en place du dispositif, d'échanger avec les étudiants, sur le type de dictionnaire qui leur apparaît le plus clair et le plus complet car c'est le support essentiel de leur recherche. Dans la culture japonaise, comme dans la culture chinoise, selon Florence Coubard et Anne Pauzet : «*Le dictionnaire, [...], joue le rôle de substitut de maître, ses définitions et les précisions culturelles qu'il apporte font donc figure d'autorité.* » (2002 : p.68)

L'enquête souligne aussi que l'étayage socio-cognitif des enseignants est essentiel. Ce soutien aurait été plus efficace en corrigeant et validant les définitions au fur et à mesure alors que nous avons fait le choix de les laisser fonctionner seuls en autonomie les premières semaines. Les phases de correction hebdomadaires, en commun, des définitions en français et en chinois rassurent l'étudiant et lui permettent de corriger efficacement ses erreurs linguistiques et méthodologiques ouvrant ainsi la voie à l'autonomie. C'est en respectant ces règles que l'étudiant pourra apprendre ses définitions en toute confiance et s'investir sérieusement dans ce processus innovant de recherche collaborative. Sans la validation régulière des définitions produites sur le glossaire, (que nous n'avons pas pu assurer au second semestre), nous avons observé que le processus de construction du glossaire collaboratif s'est arrêté malgré les espoirs nourris par les résultats de l'enquête. Pourtant le professeur de droit a continué à mettre son cours en ligne, mais les étudiants ne bénéficiaient plus du cadre du cours de français sur objectifs (qui était leur lieu d'échange sur le dispositif) pour valider les définitions en chinois et français. Pour s'approprier un dispositif innovant, les étudiants ont besoin d'être motivés et accompagnés quelque temps avant d'acquérir leur autonomie.

Dans ses diverses recherches sur les dispositifs motivants pour la classe de langue, Raby ( 2015, 2009, 2007) a montré l'importance du processus d'appropriation du dispositif par les apprenants. Pour être motivant, le dispositif innovant doit, selon elle, permettre à ces derniers de développer leurs propres stratégies, notamment des stratégies d'adaptation et de correction tout au long de la tâche. De plus, il doit s'insérer dans le système de valeur des apprenants et la présente recherche nous conduit à constater, à notre tour, l'importance de la dimension symbolique dans les dispositifs à vocation interculturelle.

Enfin, nous avons pu observer l'efficacité de la séance collective de remédiation en classe qui a créé de l'émulation et a amélioré la motivation. Les interactions entre étudiants font progresser la compréhension du vocabulaire, c'est pourquoi, nous imaginons à partir des définitions créées dans la base de données, créer des jeux qui susciteraient la manipulation des termes juridiques dans un contexte plus ludique facilitant l'apprentissage.

## Conclusion

L'innovation en didactique des langues doit tenir compte non seulement des aspects techniques, mais aussi des habitudes d'apprentissage des apprenants. Nous constatons, au vu des réactions mitigées des étudiants que le dispositif d'accompagnement didactique des enseignants est largement aussi important que le support technologique évalué dans l'enquête comme compliqué et chronophage. Ces remarques sont paradoxales, car sans ce travail sur Moodle, les étudiants n'auraient pas pu réaliser l'impression du glossaire imprimé qui satisfait leur intérêt et comme l'écrit Pu Zhihong : *L'intérêt peut être considéré comme l'élément le plus concret et le plus dynamique de la volonté de l'apprentissage.* (2000 : 219).

Étant donné que 71% des apprenants chinois ont confirmé que cette recherche les avait aidés dans leur acquisition et compréhension du vocabulaire juridique, nous considérons que cette construction encadrée du glossaire collaboratif en ligne est un bon exemple, comme souligne Nicolas Guichon (2006 : 9) de ce que les TICE peuvent apporter à la fois comme valeur ajoutée pour développer les compétences langagières et comme levier pour propager une culture de l'innovation au sein d'un contexte de formation.

## Bibliographie

- Bouvier, B. 2003/4. «Chinois et Français : quand les habitudes culturelles d'apprentissage s'opposent ». *ELA (Études de linguistique appliquée)*, n° 132. p.399-414
- Chrétien-Vernicos, G., 2001-2002. *Cours d'histoire du Droit de DEUG Première année.* Université Paris 8 Vincennes, Saint Denis, <http://www.dhdi.free.fr/cours/histdroit/hd4.htm> (consulté le 3 mai 2016)
- Damette, E. 2007. *Didactique du français juridique.* Paris : L'Harmattan.
- Fu, R., 2001. *Problématiques de l'enseignement/apprentissage du français à orientation fonctionnelle en milieu institutionnel chinois de langues - le cas du Fle juridique -.* Thèse, Université Sorbonne nouvelle, Paris.
- Geiger-Jaillet, A., Schlemminger, G., Le Pape Racine, C. 2011. *Enseigner une discipline dans une autre langue : méthodologie et pratiques professionnelles.* Graz : Centre européen pour les langues vivantes.
- Guichon, N. 2006. « Le brouillon : aide mémorielle et trace de la compréhension de l'oral ». *Les Cahiers de l'APLIUT*, 25 (2), p.61-76.

- Guichon, N. 2015. « *Quelle transition numérique pour les étudiants internationaux ?* ». *Alsic* [En ligne], Vol. 18, n° 1 | 2015, mis en ligne le 20 avril 2015, consulté le 06 avril 2016. URL : <http://alsic.revues.org/2793> ; DOI: 10.4000/alsic.2793 <https://alsic.revues.org/2793>
- Huang , X. 2000 , « Sur la formation de la compétence en communication interculturelle ». *Chine-France*. Paris : L'Harmattan, p. 213-217.
- Pu, Zh-h. 2000. « Enquête sur les savoir-apprendre de la compétence culturelle ». *Chine-France*. Paris : L'Harmattan, Paris, p. 218-222.
- Coubard, F.Pauzet, A. 2002, « L'utilisation du dictionnaire en classe de langue : le Japon », In : Anne Pauzet (coord.) *Habitudes culturelles d'apprentissage dans la classe de français langue étrangère*. Paris : L'Harmattan, p.59-78.
- Raby, F. 2015. « Forging new pathways for research on language learning motivation ». *Journal of Language and Cultural Education*, 2015, 3(1), p.5-24.
- Raby, F. & Narcy-Combes, J.P. 2009. « Prolégomènes : où en est la recherche sur la motivation en LVE et en L2 », *Lidil*, n° 40, p.5-16.
- Raby, F. 2007. « A triangular approach to motivation in Computer Assisted Autonomous Language Learning ». *ReCALL*, n° 19, (2), p.181-201.
- Sourisseau, J. 2013. « La collaboration entre un professeur de droit et un professeur de F.L.E., avec des étudiants chinois à l'université, peut-elle être considérée comme un enseignement de type EMILE ». In : *Actes du colloque international L'enseignement du français langue étrangère à l'université : une perspective plurilingue et pluriculturelle*. Bucarest: Editura ASE, p. 198-220.
- Vignes, L. 2013. « Témoignages d'étudiants chinois à l'université en France : de la culture d'enseignement/apprentissage aux stratégies personnalisées », *Synergies Chine*, n°8-2013, p.125-135. [http://gerflint.fr/Base/Chine8/Article11Laurence\\_Vignes.pdf](http://gerflint.fr/Base/Chine8/Article11Laurence_Vignes.pdf) [consulté le 06 avril 2016].